

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

DISTRICT ÎDF-PARIS

23ème EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES DES LIONS

(MAIRIE DU 8ème ARRONDISSEMENT DE PARIS)

RENONCIATION A RECOURS

Je soussigné(e),

NOM:.....PRENOM.....

.....

NOM d'Artiste (éventuel)

.....

Titre et Nature (Peinture / Sculpture) de la

1ère OEuvre :

.....

.....
Titre et Nature (Peinture / Sculpture) de la

2nde OEuvre :

.....

.....
déclare souhaiter exposer la (les) OEuvre(s) visée(s) ci-dessus. Au cas où l'une et/ou l'autre de ces OEuvres

serai(en)t retenue(s) pour être exposée(s), j'admets et accepte expressément que la responsabilité de la Mairie,

et/ou de ses élus, et/ou de son personnel, ainsi que celle du Lions Club District Île de France Paris et/ou du

Lions Club Paris Concorde organisateur et/ou de ses membres ne puisse en aucun cas être recherchée du fait

du vol ou de dommages éventuels survenant à cette (ces) OEuvre(s) et renonce en conséquence à tous recours

contre ces derniers pris individuellement ou ensemble. J'ai par ailleurs été parfaitement informé(e) du fait que ni

la Mairie, ni le Lions Club organisateur n'ont souscrit ni ne souscriront de contrat d'Assurances concernant les

OEuvres exposées. Je fais donc mon affaire personnelle de tous vols ou dommages éventuels et me réserve la

possibilité de m'assurer personnellement pour couvrir ces risques. Dans ce cas, je m'engage à communiquer la

présente renonciation à recours à mes Assureurs et à obtenir de leur part une renonciation dans les mêmes

termes à tous recours contre la Mairie et/ou ses élus, et/ou son personnel, ainsi que contre le Lions Club District

Île de France Paris et le Lions Club Paris Concorde organisateur et/ou ses membres.

Fait à _____ le ___ / ___ / _____ (mention manuscrite : Lu et approuvé, puis signature)

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

DISTRICT ÎDF-PARIS

23ème EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES DES LIONS

(MAIRIE DU 8ème ARRONDISSEMENT DE PARIS)

BULLETIN DE REPONSE À L'A PPEL À PARTICIPATION

NOM _____ PRENOM _____

NOM d'ARTISTE (éventuel)

ADRESSE

TELEPHONE _____ MOBILE _____

COURRIEL

@

MEMBRE DU LIONS CLUB

ou PARRAINE PAR

AmparoBONNET _____

OEuvres proposées

Titre (en lettres capitales) Nature de l'oeuvre

Techniques, dimensions et masse si sculpture

Valeur

Estimée

(€)

1 - Peinture

ou

Sculpture

2 - Peinture

ou

Sculpture

• Je joins un chèque de 40 € pour chacune des OEuvres présentées, à l'ordre du "Lions Club Paris Concorde", ainsi qu'une photo de chacune de ces OEuvres avec, au dos, son titre et mon nom

• Je m'engage à apporter mes OEuvres en Mairie le samedi 21 avril 2018 entre 09h00 et 11h30 et à les retirer le samedi 28 avril 2018 entre 09h00 et 12h00.

• J'accepte sans réserve le Règlement, dégage les organisateurs de toutes responsabilités, et retourne ce

bulletin, les photos, le ou les chèques correspondants et la renonciation à recours, le tout devant parvenir

au plus tard le vendredi 9 mars 2018 à l'adresse suivante :

Exposition de Peintures et Sculptures LIONS 2018

Monsieur Jean-Pierre Rapin

84, route de l'Etang la Ville

78750 MAREIL-MARLY

Fait à _____ le ___ / ___ / _____ (mention manuscrite : Lu et approuvé, puis signature)

(compris encadrement éventuel).

4.6 NATURE des OEUVRES : Huile, aquarelle, gouache, pastel, peinture sur soie, vitrail, collage, tapisserie

murale, acrylique, dessin et sculptures toutes matières.

4.7 DROIT d'ACCROCHAGE : 40 Euros par OEuvre proposée réglé uniquement par chèque libellé à l'ordre

du LIONS CLUB PARIS CONCORDE. à joindre impérativement au bulletin de réponse à l'appel.

4.8 COMITE de SELECTION : Un Comité de sélection LIONS aura la liberté d'agréer ou de refuser toute OEuvre proposée.

4.9 COMITE d'ACCROCHAGE : Un Comité d'accrochage LIONS sera chargé de la présentation des OEuvres.

Nulle autre personne ne pourra intervenir.

4.10 LISTE des OEUVRES : Une liste très simple des OEuvres exposées sera établie. Elle comportera un identifiant, le nom des auteurs ou leur nom d'Artiste, le titre des OEuvres et leur valeur estimée fixée par

l'Artiste exposant lui-même.

4.11 ASSURANCES : Ni le Lions Club, ni la Mairie n'ont souscrit, ni ne souscriront, de contrat d'Assurances

couvrant les OEuvres exposées. Chaque Exposant est donc considéré comme ayant contracté toute assurance qu'il jugera nécessaire auprès de la Compagnie de son choix, et à ses frais. En conséquence, les OEuvres proposées ne pourront être acceptées que contre signature de la Renonciation à recours jointe.

4.12 VENTES : Les visiteurs intéressés par une acquisition éventuelle seront mis en relation avec l'Artiste

concerné ; le Lions Club restant en dehors de toutes négociations et ne percevant aucune rémunération.

4.13 INSCRIPTIONS : Obligatoirement (1) à l'aide du Bulletin ci-joint, à renvoyer dûment complété et signé, (2)

accompagné de 1 (ou 2) chèque(s), (3) de la (ou des) photo(s) requise(s), ainsi que (4) de la Renonciation à

recours, le tout devant parvenir au plus tard le Vendredi 9 mars 2018 à l'adresse ci-dessous :

Exposition de Peintures et Sculptures LIONS 2018

Monsieur Jean-Pierre Rapin

84, route de l'Étang la Ville

78750 MAREIL-MARLY

LE SIMPLE FAIT DE RETOURNER LE BULLETIN D'INSCRIPTION COMPLETE ET SIGNE IMPLIQUE UNE

ACCEPTATION PLEINE, ENTIERE ET SANS RESERVE DU PRESENT REGLEMENT PAR LES EXPOSANTS.

4.14 RECOMPENSES : un prix sera décerné au Peintre ainsi qu'au Sculpteur qui seront distingués par le Jury.

4.15 CONTACTS : Lions Club PARIS CONCORDE

Jean-Pierre RAPIN _ 06 12 24 04 12 _ lc103pc.expo2018@gmail.com

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

DISTRICT ÎDF-PARIS

23^{ème} EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES DES LIONS (MAIRIE DU 8^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS)

REGLEMENT

1 – PREAMBULE : Dominique MAILLARD, Gouverneur 2017/2018 du District Île de France Paris du Lions Clubs

International, a entièrement confié au Lions Club Paris Concorde l'organisation et la gestion de la 23^{ème} Exposition de

Peintures et Sculptures des Lions, District Île de France Paris.

2 – QUI EXPOSE ? Pourront être exposées uniquement les OEuvres réalisées par des LIONS, des membres ou amis de leur famille.

3 – PRESENTATION des OEUVRES : Les OEuvres proposées doivent être originales et signées. Elles doivent toujours comporter au dos : le Nom patronymique, le nom d'Artiste éventuel, l'adresse de l'Artiste, le Titre de l'OEuvre et sa valeur estimée.

Le manque de place nous contraint à interdire les cadres encombrants.

_ SEULS SONT AUTORISES : les baguettes, les cache clous ou les caisses américaines.

- Les OEuvres sous-verre doivent être encadrées solidement avec des baguettes.
- Toutes les OEuvres doivent être équipées de solides systèmes de fixation.

_ SERONT REFUSES :

- Tous sujets jugés licencieux par le Comité de sélection ;
- Les copies ;
- Les Peintures qui ne comportent pas de dispositif de fixation ;
- Les Peintures qui ne comportent pas les mentions obligatoires au dos ;
- Les sous-verres avec pinces ;
- Les Peintures dont l'encadrement est trop large et/ou mal fixé ;
- Toute OEuvre dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 3.500 €.

4 – PRECISIONS sur l'EXPOSITION : Elle aura lieu dans une salle de la Mairie du 8^{ème} Arrondissement de Paris,

3 rue de Lisbonne. Ni nourriture, ni boisson, ne devront être introduites dans cette salle.

4.1 DEPÔT des OEUVRES : Les OEuvres seront obligatoirement déposées entre nos mains en Mairie le samedi 21 avril 2018 entre 09h et 11h30.

4.2 JOURS et HEURES d'EXPOSITION :

du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2018 de 12h à 18h, le jeudi 26 avril de 12h à 19h.

4.3 VERNISSAGE : à partir de 18h, le mercredi 25 avril 2018.

1/2 JPRn 15/11/2107

4.4 RETRAIT des OEUVRES : Elles devront être impérativement et exclusivement reprises par l'Artiste ou par

une personne dûment accréditée le samedi 28 avril 2018 de 09h à 12h.

LES EXPOSANTS SONT INSTAMMENT PRIÉS DE NE PAS OUBLIER DE VENIR RECHERCHER LEURS OEUVRES.

4.5 PRESENTATION DES OEUVRES : Chacun des Artistes ne pourra proposer que deux OEuvres au

maximum (Peintures et/ou Sculptures). Chaque Bulletin d'Inscription devra être accompagné de la photo

de chacune des OEuvres proposées ainsi que des chèques correspondants. Les photos seront restituées le

jour du décrochage. En cas de non sélection, les photos et les chèques seront retournés à leur expéditeur.

Peintures : MINIMUM 8M = 46 x 27 cm, ENCOMBREMENT HORIZONTAL MAXIMAL = 73 cm

RAPPELS :

_ LE CONTACT :

• LIONS CLUB PARIS CONCORDE

• Jean-Pierre RAPIN _ 06 12 24 04 12 _ lc103pc.expo2018@gmail.com

_ LES DATES CLES :

- Vendredi 9 mars 2018 : date limite de dépôt des dossiers ;
- Samedi 21 avril 2018 : dépôt de 9h00 à 11h30 des oeuvres retenues ;
- du Lundi 23 avril au Vendredi 27 avril : ouverture au public de 12h00 à 18h00 et de 12h00 à 19h00 pour le Jeudi 26 avril ;
- Mercredi 25 avril 2018 : vernissage à partir de 18h00 ;
- Samedi 28 avril 2018 : restitution des oeuvres de 9h00 à 12h00.

NOTA :

Si vous recevez cette lettre par courrier et que vous disposez d'une adresse Internet, nous vous remercions de bien vouloir nous la communiquer par envoi d'un mail, même si vous n'avez pas l'intention d'exposer cette année.

Je vous remercie enfin de respecter les dispositions mises en place par la Mairie pour accéder à la salle d'exposition.

LIONS CLUBS INTERNATIONAL DISTRICT ÎDF-PARIS

23ème EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES DES LIONS

ouverte aux Lions, aux membres de leur famille et à leurs amis

(MAIRIE DU 8ème ARRONDISSEMENT DE PARIS)

Mareil-Marly, le 2 décembre 2017

Objet : Appel à participation à l'exposition Lions 2018

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chère amie Lion, Cher ami Lion,

La Mairie du 8ème Arrondissement de Paris nous consent à nouveau le privilège d'accueillir en ses murs

la désormais traditionnelle "Exposition de Peintures et Sculptures du Lions Club".

Dans un passé récent, vous avez montré votre intérêt pour cette manifestation qui sera, cette année, la 23ème édition, ouverte au public du Lundi 23 au Vendredi 27 Avril 2018 (aux dates et heures précisées

dans les Rappels ci-dessous).

En vue de votre éventuelle participation à cette nouvelle Exposition, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint : (1) le règlement (2 feuilles recto-verso), ainsi que, sur la même feuille recto-verso, (2) le

bulletin de réponse à cet appel à participation et (3) une renonciation à recours.

Si vous souhaitez participer, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre dossier constitué par :

- (1) le bulletin de réponse à cet appel à participation dûment complété et signé ;
- (2) la renonciation à recours, également dûment complétée et signée ;
- (3) la ou les photos des oeuvres concernées (au maximum 2 OEuvres) ;
- (4) un chèque de 40 € (libellé à l'ordre du Lions Club Paris Concorde) pour chacune des OEuvres présentées.

Le tout devra nous parvenir au plus tard le Vendredi 9 Mars 2018 à l'adresse suivante :

Exposition de Peintures et Sculptures LIONS 2018

Monsieur Jean-Pierre Rapin

84, route de l'Étang la Ville

78750 MAREIL-MARLY

1/2 JPRn, 2/12/2017

Le fait de nous retourner ces documents complétés et signés implique de votre part l'acceptation intégrale de l'ensemble des clauses du Règlement et, tout particulièrement, des conditions concernant l'Assurance.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et d'exposer vos oeuvres, nous vous prions d'agréer, Madame,

Mademoiselle, Monsieur, chère amie Lion, cher ami Lion, l'expression de nos sentiments dévoués, et en

cette fin d'année nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes.

Jean-Pierre Rapin